Institutional Repository - Research Portal
Dépôt Institutionnel - Portail de la Recherche
researchportal.unamur.be
University of Namur

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

La famille de Jules de Burlet, bourgmestre de Nivelles et chef du gouvernement

Wynants, Paul

Published in:
Annales de la société royale d'archéologie, d'histoire et de folklore de Nivelles et du Brabant wallon

Publication date:
2016

Link to publication

Citation for pulished version (HARVARD):
Wynants, P 2016, 'La famille de Jules de Burlet, bourgmestre de Nivelles et chef du gouvernement', *Annales de la société royale d'archéologie, d'histoire et de folklore de Nivelles et du Brabant wallon*, vol. 33, pp. 151-183.

General rights
Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

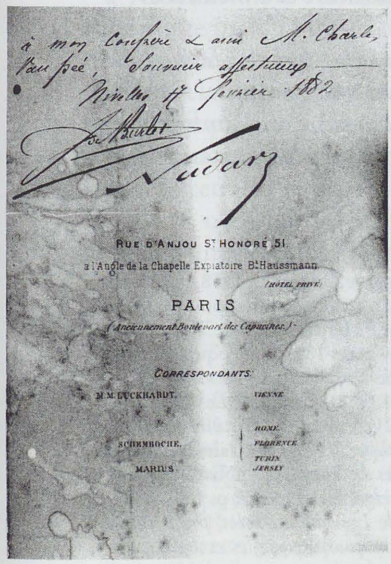
Take down policy
If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

Download date: 04. May. 2026

La famille de Jules de Burlet, bourgmestre de Nivelles et chef du gouvernement

par Paul WYNANTS
Professeur d'Histoire, Doyen de la Faculté de sciences économiques, sociales et de gestion, à l'Université de Namur

Sans conteste, Jules de Burlet (1844-1897) est l'homme politique le plus renommé de toute notre histoire nivelloise. Conseiller communal (1872-1895) et bourgmestre (1872-1891), il représente l'arrondissement de Nivelles à la Chambre (1884-1888 et 1892-1894), puis la province de Brabant au Sénat (1894-1896). Il est ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, du 2 mars 1891 au 26 mars 1894. À cette date, il succède à Auguste Beernaert comme chef du cabinet, choisi par Léopold II: à une époque où la fonction





Jules de Burlet à l'âge de trente-sept ans photographié par le célèbre Nadar (Paris), avec la dédicace du verso: « À mon confrère & ami M. Charles Vanpée, souvenir affectueux. Nivelles, le 17 février 1882 ». (Coll. privée).

n'existe pas officiellement(1), il fait office de Premier ministre. Il conserve le portefeuille de l'Intérieur et de l'Instruction publique jusqu'au 25 mai 1895, avant de passer aux Affaires étrangères. Démissionnaire pour raison de santé le 25 février 1896, il est nommé ministre d'État trois jours plus tard. Miné par la maladie qui l'emportera, il ponctue son parcours dans la diplomatie, en qualité d'envoyé extraordinaire et de ministre plénipotentiaire à Lisbonne(2).

C'est à la famille de ce responsable politique de premier plan qu'est consacré le présent article. La première section a trait aux ascendants : étayant le scénario d'un *self made man*, elle exclut en grande partie l'interprétation d'une ascension politique fondée sur l'appartenance à une dynastie familiale. La deuxième section est relative à la fratrie de Jules de Burlet : elle révèle les liens étroits qui unissaient l'intéressé à deux de ses frères, Alexandre et Constantin. La troisième section évoque les épouses, les beaux-pères et la descendance immédiate du bourgmestre de Nivelles. Sans briller du même feu que la génération précédente, certains enfants de Jules de Burlet se sont mis, à leur tour, au service de la population et du pays.

1. Les ascendants

La famille de Burlet appartient à la noblesse. Les armes de son blason font la part belle au lévrier, un canin agile et rapide, choisi à dessein sans doute. Deux spécialistes les décrivent en ces termes :

D'azur au chevron d'argent, chargé en pointe d'une rose de gueules, feuillée de sinople et accompagnée de trois croissants d'or. L'écu sommé d'un heaume d'argent, couronné, grillé, liseré (et colleté) d'or, fourré et attaché de gueules, aux hachements d'argent et d'azur. Cimier : un lévrier naissant d'argent. Supports : deux lévriers d'argent, ornés de colliers de gueules à la bordure et anneau d'or(3).

Ou encore :

D'azur au chevron d'argent chargé d'une rose de gueules tigée et feuillée de sinople, et accompagné de trois croissants d'or. Casque : une couronne. Cimier : un lévrier issant d'argent, colleté de gueules, bordé et bouclé d'or. Lambrequin : d'azur et d'argent. Supports : deux lévriers d'argent, colletés de gueules, bordés et bouclés d'or(4).

---

(1) R. URBAIN, *La fonction et les services du Premier ministre en Belgique*, Bruxelles, 1958, pp. 55-58. Le même auteur signale que J. de Burlet contribue, néanmoins, à rendre la fonction officieuse, bien avant sa pleine reconnaissance (20 novembre 1920) au profit de Henri Carton de Wiart. Dans un procès-verbal du Conseil des ministres établi par ses soins (24 mars 1894), il évoque, en effet, le retrait d'Auguste Beernaert comme l'effacement volontaire du « Premier ministre ».

(2) Sur la carrière de J. de Burlet, cf. J.-L. DE PAEPE et Ch. RAINDORF-GÉRARD, *Le Parlement belge 1831-1894. Données biographiques*, Bruxelles, 1996, p. 121 ; V. FÉAUX, *Histoire politique du Brabant wallon. Du Duché de Brabant à l'éclosion démocratique (1919)*, Louvain-la-Neuve, 2014, pp. 200-203 ; A.D. et E.P., *À la mémoire de Monsieur Jules de Burlet (…)*, Nivelles, 1897.

(3) Baron DE RYCMAN DE BETZ, *Armorial général de la noblesse belge*, Liège, 1957, p. 106.

(4) Description de J. VAN AUDENHOVE publiée dans *Mademoiselle Louise de Burlet, propriétaire de la maison de campagne sise au n° 4 de la rue docteur Jacobs ou quand Nivelles et Anderlecht se rencontrent*, dans *Anderlechtensia*, juin 2002, p. 11.

de BURLET



Armes : *d'azur au chevron d'argent, chargé en pointe d'une rose de gueules, feuillée de sinople et accompagnée de trois croissants d'or. L'écu sommé d'un heaume d'argent, couronné, grillé, liseré* [*et colleté*] *d'or, fourré et attaché de gueules, aux hachements d'argent et d'azur. Cimier : un lévrier naissant d'argent. Supports : deux lévriers d'argent, ornés de colliers de gueules à la bordure et anneau d'or.*

Famille originaire du Palatinat, établie en Belgique pendant les guerres du XVII[e] siècle.

Diplômes : Le 15 avril 1763, concession de noblesse par l'Impératrice Marie-Thérèse.

Le 8 octobre 1852, reconnaissance de noblesse à *Gérard-Antoine-Joseph de Burlet.*

Annuaire : 1856 p. 201 ; 1890-II p. 311 ; 1910-II p. 204 ; 1921-II p. 104 ; 1922-I p. 45 ; 1924-II p. 98 ; 1926-II p. 96 ; 1931/32-II p. 165.

Armes de la famille de Burlet (source: *Annuaire de la noblesse belge*).

À la lecture de ce qui précède, on pourrait s'imaginer que Jules de Burlet appartient à une lignée prestigieuse d'ancienne noblesse, dont il utilise le renom pour bâtir sa carrière politique. On pourrait également voir en lui un « fils de », comme on dit à présent(5), à savoir l'héritier d'une dynastie solidement établie, qui table sur la fortune et la notoriété de ses ascendants pour accéder au faîte du pouvoir.

Comme on le verra, un tel scénario ne correspond nullement à la réalité. Sans doute Jules de Burlet a-t-il des atouts qu'il doit à son milieu, sous la forme d'un capital culturel – un haut niveau d'éducation – et d'un capital social, fondé sur des relations entre notables de province. Au début de sa carrière, il n'est cependant pas introduit dans l'*establishment* belge. Bien plus, durant les premières années, son ancrage nivellois n'est guère assuré. Pour s'en convaincre, il suffit de retracer le parcours des générations qui l'ont précédé. Cet itinéraire familial(6) n'est nullement hors du commun: il ne prédestine en rien à l'exercice de hautes responsabilités au sein du pouvoir exécutif.

(5) P. WYNANTS, *Les partis politiques*, dans M.-Th. COENEN, S. GOVAERT et J. HEINEN (s. dir.), *L'état de la Belgique 1989-2004. Quinze années à la charnière du siècle*, Bruxelles, 2004, pp. 177-179.

(6) Sur la généalogie de la famille, voir surtout E. NIFFLE-ANCIAUX, notice *de Burlet*, dans *La noblesse belge. Annuaire de 1922*, Bruxelles, 1922, pp. 44-60. D'autres livraisons du même *Annuaire* apportent des compléments d'information: *1890*, pp. 311-316; *1910*, pp. 204-210; *1921*, pp. 104-106; *1924*, pp. 98-101; *1926*, pp. 96-99; *1931-1932*, pp. 165-170. Voir également E. DE BURLET, *Recueil familial de la famille Burlet*, Perwez, s.d., non paginé (qui s'appuie sur une généalogie manuscrite de 1924, réalisée par F. Fabri d'Enneilles).

Sortir du lot

La famille Burlet (ultérieurement, de Burlet) serait originaire du Palatinat, mais le conditionnel est de rigueur. Ses premiers représentants connus résident, au XVI[e] siècle, dans le comté de Namur. Ils possèdent une ferme à Spontin, « un des plus riches domaines seigneuriaux » de la région(7). On les retrouve ensuite à Jemeppe-sur-Sambre, puis à Namur. C'est dans cette ville, dont il est bourgeois, qu'est inhumé Philippe Burlet, en 1677. L'intéressé exerce la profession de maître-charpentier.

L'ascension sociale des Burlet commence avec le sixième enfant du précité, prénommé Antoine (1658-1734), lui aussi bourgeois de Namur. Ce dernier devient receveur dans la seigneurie de Perwez, située au cœur d'une zone rurale prospère(8). Il entre au service d'un aristocrate de haut rang, extrêmement fortuné: le duc Léopold-Philippe-Charles-Joseph d'Arenberg, propriétaire d'« une des plus belles terres » en Roman Pays de Brabant(9). Il devient le greffier de l'échevinage d'Aische-en-Refail, puis de celui de Noville-sur-Mehaigne. Le 12 septembre 1721, il acquiert du duc d'Arenberg le château-ferme de Perwez, appelé « ferme de la Thour », puis « cense de Burlet ». Ce domaine comprend deux bonniers et un journal de prairies, ainsi que sept bonniers et demi de terres arables(10). Devenu propriétaire foncier, Antoine Burlet peut assurer une instruction solide à sa descendance. C'est ainsi que son deuxième enfant embrasse la carrière d'homme de loi.

Une noblesse de robe

Lambert Burlet (1684-1765) est licencié en droit de l'Université de Louvain. Il accède à la fonction d'avocat au Conseil provincial de Namur(11). En qualité de déléguée de l'autorité souveraine, cette juridiction est, selon les personnes, les matières ou les lieux, un tribunal de première instance ou une cour d'appel, tant au civil qu'au pénal. Elle participe aussi à la rédaction des ordonnances, édicte des règlements, remet des avis sur le recrutement des agents du prince et communique au gouvernement central diverses informations sur la situation dans la région. Ses sentences sont susceptibles d'appel devant le Grand Conseil de Malines, qui couronne l'édifice judiciaire des Pays-Bas.

---

(7) E. GÉRARD, *La Province de Namur (Petite Encyclopédie). Canton de Ciney*, Dinant, 1953, p. 321.
(8) J.-J. HOEBANX, notice *Perwez*, dans H. HASQUIN (s. dir.), *Communes de Belgique. Dictionnaire d'histoire et de géographie administrative*, t. 2, Bruxelles, 1980, p. 1182.
(9) Noticè *Perwez-le-Marché*, dans J. TARLIER et A. WAUTERS, *La Belgique ancienne et moderne. Géographie et histoire des communes belges. Province de Brabant, canton de Perwez*, Bruxelles, 1865, p. 9.
(10) *Ibid.*, p. 14.
(11) Sur cette institution, voir C. DOUXCHAMPS-LEFÈVRE, *Introduction*, dans F. COURTOY et C. DOUXCHAMPS-LEFÈVRE, *Inventaire des archives du Conseil provincial de Namur*, t. 1, Bruxelles, 1986, pp. 5-30; ID., *Les procureurs généraux du Conseil de Namur sous le régime autrichien. Leur action en matière politique. Contribution à l'histoire des institutions et à l'histoire du Namurois au XVIII[e] siècle*, Louvain-Namur, 1961.

Il faut croire que Lambert Burlet s'acquitte bien de sa tâche. Par lettres patentes du 11 février 1718, il devient, en effet, avocat au Grand Conseil de Malines. Pendant quatre décennies, il officie ainsi devant la cour suprême de justice(12), sous le régime des Habsbourg. En 1757, il acquiert la seigneurie de Wolputte (actuelle commune de Hombeek), à quelques kilomètres de Malines, par cession de Jean-François de Grauw, son confrère(13). Trois ans plus tard, il en transfère la propriété à son fils aîné, Lambert-Gérard(14).

Au XVIII[e] siècle, l'exercice de fonctions publiques est un marchepied qui peut mener à l'anoblissement. Encore faut-il, pour obtenir cette distinction, introduire une requête auprès du souverain ou de la souveraine et être à même de faire valoir ses mérites(15). Lambert Burlet remplit de telles conditions. Par lettres patentes de l'impératrice Marie-Thérèse, données à Vienne le 15 août 1763, il obtient concession de noblesse pour lui-même et pour tous ses descendants mâles. Il peut, dès lors, ajouter la particule à son patronyme et arborer un blason.

Ni Lambert de Burlet, ni ses successeurs n'appartiennent, cependant, à la noblesse titrée. Le statut d'écuyers leur confère, sans doute, un signe distinctif, sous la forme du prédicat « noble » qui s'inscrit à la suite de leur nom(16). Il ne leur donne pas le rang des personnes qui portent un véritable titre (chevalier, baron, vicomte, comte, marquis, duc ou prince)(17). Pas plus que ses ascendants, Jules de Burlet ne pourra exciper d'une haute position sociale: somme toute, sa famille occupe un strapontin dans l'aristocratie.

De la toge à l'uniforme

Baptisé à Malines, le 17 août 1739, Lambert-Gérard de Burlet est, comme son père, avocat au Grand Conseil de Malines et seigneur de Wolputte(18). Le 11 avril 1763, à Tourinnes-les-Ourdons, il épouse Marie-Josèphe de Bernard, fille du seigneur de Fauconval et de Deucken.

Avant de succéder à son père, le jeune homme a entrepris, comme de nombreux nobles à l'époque, une carrière militaire: il s'est enrôlé, comme cadet, dans un régiment wallon « au service de Sa Majesté Autrichienne ». Le principal généalogiste de la famille de Burlet affirme qu'il s'est engagé dans le

(12) Sur cette institution, voir H. DE SCHEPPER, *De Grote Raad van Mechelen, hoogste rechtscollege in de Nederlanden*, dans *Bijdragen en Mededelingen betreffende de Geschiedenis der Nederlanden*, t. 93, 1978, pp. 389-411; A. WIJFFELS, *Grand Conseil des Pays-Bas à Malines*, dans E. AERTS et al., *Les institutions du gouvernement central des Pays-Bas habsbourgeois (1482-1795)*, t. 1, Bruxelles, 1995, pp. 448-462.

(13) H. JOOSEN et S. VANDENBERGHE, notice *Hombeek*, dans H. HASQUIN (s. dir.), *op. cit.* (*supra* n. 8), t. 3, Bruxelles, 1981, p. 2134.

(14) F. DE RIDDER, *Geschiedenis der Gemeente Hombeek*, Malines, 1931, p. 108.

(15) P. JANSSENS, *L'évolution de la noblesse depuis la fin du Moyen Âge*, Bruxelles, 1998, pp. 177, 190 et 253.

(16) *Ibid.*, p. 497.

(17) A. BRAAS, *La législation nobiliaire en Belgique*, Bruxelles, 1960, pp. 69-71; E. CUSAS, *Le statut de la noblesse en France et en Belgique. Précis de législation nobiliaire et héraldique*, Bruxelles, 1997, pp. 210-211.

(18) F. DE RIDDER, *op. cit.* (*supra* n. 14), p. 108.

régiment d'Aubran(19), inconnu des spécialistes. Selon Bruno Colson, professeur à l'Université de Namur et fin connaisseur de l'histoire militaire de cette période, il s'agit vraisemblablement du régiment d'Arberg. Levée le 6 mai 1742 et donnée au comte Charles-Antoine d'Arberg, cette unité constitue le quatrième régiment d'infanterie wallonne au service des souverains autrichiens. Elle est composée de volontaires recrutés dans les Pays-Bas, où elle tient garnison. Après s'être illustrée contre les Prussiens durant la Guerre de Sept Ans (1756-1763), elle prend le nom du comte de Murray, son nouveau propriétaire, en 1768, et le garde jusqu'en 1802(20).

Lambert-Gérard de Burlet s'est manifestement établi à Perwez. C'est dans cette localité que son fils aîné, Gérard-Antoine est baptisé, le 31 mars 1772. Ce dernier se lance, à son tour, dans la carrière des armes. Il est officier aux Dragons de Latour. Composé de volontaires, ce régiment wallon de cavalerie au service de l'Autriche porte le nom du *Feldmarschall-Leutnant* de Baillet-Latour, son propriétaire. Fidèle à la cause de l'empereur Joseph II, il combat avec vigueur les Patriotes belges, lors de la Révolution brabançonne(21).

Comme d'autres jeunes aristocrates vivant au tournant des XVIII^e^ et XIX^e^ siècles, Gérard-Antoine de Burlet n'hésite pas à changer de camp, en ces temps politiquement incertains. Il se rallie à la France, qui a pris le contrôle de nos régions. Il devient capitaine de la Garde nationale, milice supplétive de maintien de l'ordre que Napoléon I^er^ transforme en creuset d'une puissante armée territoriale, sous la forme de régiments de seconde ligne, à la fin de l'Empire(22).

La politique communale à Perwez

Gérard-Antoine de Burlet accède à la fonction de maire de Perwez. Il est un petit notable local, sans plus. Le décret du 23 juin 1790, qui a abrogé la noblesse, est promulgué dans les « territoires réunis », le 8 novembre 1795. L'intéressé n'est donc plus qu'un « ci-devant ». Pour rendre à sa famille son statut nobiliaire, il lui faut une nouvelle investiture du pouvoir en place. Il n'y parvient ni sous l'Empire, ni au temps du Royaume des Pays-Bas. Il doit attendre le 2 juillet 1852 pour obtenir reconnaissance de noblesse, c'est-à-dire admission dans la noblesse du Royaume de Belgique, sur le fondement des droits antérieurs de sa lignée et de ses mérites personnels(23). Ses descendants mâles conser-

(19) E. NIFFLE-ANCIAUX, *op. cit.* (*supra* n. 6), p. 55.
(20) G. GUILLAUME, *Histoire des régiments nationaux des Pays-Bas au service d'Autriche*, Bruxelles, 1877, pp. 19-116; F. BALACE, *Les Wallons au service impérial: de l'engagement personnel à l'armée nationale*, dans *Les Wallons sous l'Autriche impériale au 18^e^ siècle*, Bruxelles, 1978, pp. 12-14; Ch. DUFFY, *Instrument of War. The Austrian Army in the Seven Years War*, t. 1, Rosemont, 2000, pp. 77-78, 239-240 et 432.
(21) G. GUILLAUME, *op. cit.* (*supra* n. 20), pp. 131-376; F. BALACE, *op. cit.* (*supra* n. 20), pp. 15-16; F. DE GRUNNE et A. DEWINTER, *Les Dragons de Latour*, Bruxelles, 1914.
(22) G. CARROT, notice *Garde nationale*, dans J. TULARD (s. dir.), *Dictionnaire Napoléon*, Paris, 1999, pp. 847-848; L. GIRARD, *La Garde nationale*, Paris, 1964.
(23) E. CUSAS, *op. cit.* (*supra* n. 17), pp. 219-220.

vent, à titre héréditaire, le rang d'écuyers. Gérard-Antoine de Burlet se fixe dans l'agglomération bruxelloise. Le 4 janvier 1857, il s'éteint à Ixelles, commune dans laquelle son petit-fils Jules a vu le jour, treize ans plus tôt.

La branche perwézienne de la lignée s'engage plus encore dans la politique locale, sous les couleurs libérales, au cours des décennies ultérieures. Deux de ses membres s'illustrent à cet égard: Prosper de Burlet, troisième enfant de Gérard-Antoine et oncle paternel de Jules, ainsi qu'Edmond de Burlet, troisième enfant du précédent et cousin germain du député-bourgmestre de Nivelles. À une époque où le clivage entre l'Église et l'État génère de vives tensions entre cléricaux et anticléricaux, une césure idéologique apparaît donc, au sein de la famille, entre les « Perwéziens » (libéraux) et les « Nivellois d'adoption » (catholiques).

Né à Perwez, le 26 janvier 1805, et y décédé, le 11 juillet 1876, Prosper de Burlet est notaire à Petit-Rosières, de 1832 à 1835. L'année suivante, il transfère son étude à Perwez, dans l'ancienne « cense derrière l'église », transformée en maison de maître. Anticlérical déclaré, il figure, en 1840, parmi les souscripteurs de l'Université Libre de Bruxelles, émanation des milieux maçonniques de la capitale. En 1846 et 1847, il participe, comme délégué, aux congrès du Parti libéral. Conseiller communal, il est échevin en 1852. À partir de 1857, il est une des figures de proue de l'association politique que les libéraux parviennent à constituer, en milieu plutôt hostile, à Perwez. Il est, en tout cas, une des rares personnalités locales à pouvoir s'opposer à l'influence des fermiers et des amis de deux grands propriétaires gagnés à la cause catholique: Prosper-Louis et Antoine-François d'Arenberg[24].



Le notaire Prosper de Burlet, figure de proue du libéralisme perwézien. (Coll. privée).

Edmond de Burlet voit le jour à Geest-Gérompont-Petit-Rosières, le 13 octobre 1835, et meurt à Perwez, le 26 novembre 1908. Il reprend l'étude notariale de son père et poursuit son combat pour la cause libérale. En janvier 1867, il est nommé une première fois bourgmestre de Perwez, après

(24) C. DELOOZ, *À la découverte de l'entité de Perwez*, Lonzée, 2001, pp. 20-21; J. TORDOIR, *1846. Les libéraux en Brabant wallon*, s.l., 1996, p. 172; ID., *Les grandes figures du Brabant wallon. 5: Jules Brabant (1845-1908). Fermier d'Arenberg, exploitant de la ferme de Jausselette, à Perwez, député de l'arrondissement de Nivelles*, Incourt, 1994, p. 6.

l'éviction de son compétiteur catholique, Charles-Joseph Brabant, par le gouverneur de la province de Brabant, un libéral patenté. Face à l'hostilité d'une majorité de la population, qui s'exprime lors de deux scrutins intermédiaires, il présente sa démission, en décembre 1870. S'ensuit un mayorat de Charles-Joseph Brabant, de 1870 à 1879. Edmond de Burlet redevient bourgmestre de la localité, cette fois dans la durée : il exerce sa charge de la fin avril 1879 à novembre 1895, moment où il perd sa majorité à la suite de dissensions entre doctrinaires et progressistes. Pendant la guerre scolaire de 1879-1884 et au lendemain de celle-ci, il agit en adversaire déclaré de l'enseignement confessionnel([25]).

Discrétion de la branche nivelloise

Une branche de la famille de Burlet, d'abord établie dans l'agglomération bruxelloise, se fixe à Nivelles en 1851. Elle est incarnée par Joseph de Burlet, sixième enfant de Gérard-Antoine et frère cadet de Prosper, et par son foyer. Elle n'est manifestement pas très fortunée. Sans doute les partages successoraux, régis par le Code civil, ont-ils entraîné une fragmentation progressive du patrimoine, à mesure que la ramification de la famille s'étendait([26]).

Né à Perwez, le 28 août 1811, et décédé à Nivelles, le 22 mai 1879, Joseph de Burlet([27]) a participé à la Révolution belge. Le 11 juin 1878, il obtient la Croix commémorative des Volontaires de 1830, instituée quelques mois plus tôt. Cette décoration est décernée « aux citoyens non titulaires de la Croix de Fer qui peuvent établir, par des preuves certaines, qu'ils ont, en qualité de volontaires, pris les armes pour l'affranchissement de la Patrie dans l'intervalle du 25 août 1830 au 4 février 1831 »([28]).

Joseph de Burlet commence sa carrière professionnelle en 1834, comme employé à la Société Générale. Il se spécialise dans l'escompte des effets de commerce. Ce secteur couvre les opérations par lesquelles une banque paie aux anciens détenteurs le montant de traites non échues, contre le transfert à son profit de la propriété de ces effets, déduction faite d'une retenue comprenant les intérêts à courir jusqu'à l'échéance et une commission. Au XIX[e] siècle, l'escompte est une des manières de pratiquer le crédit à l'industrie : il permet, en effet, à des entreprises qui vendent des biens ou des services avec payement à terme d'obtenir les liquidités correspondantes avant l'échéance de ce terme, pour faire face à leurs besoins, notamment en matière d'investissement.

Le 5 mai 1850, après la crise de 1848, le gouvernement Frère-Orban crée la Banque Nationale. Le rôle de celle-ci ne se cantonne pas dans l'émission des billets de banque et dans la mission de caissier de l'État. Dans tout le pays, elle doit aussi offrir du crédit à court terme et à bon marché pour soutenir l'économie. À cet effet, elle consent des avances et des prêts sur nantissement d'ef-

([25]) J. TORDOIR, *Les grandes figures..., op. cit.* (*supra* n. 24), pp. 6-12.
([26]) P. JANSSENS, *op. cit.* (*supra* n. 15), pp. 313-315.
([27]) Voir la notice nécrologique publiée dans *La Gazette de Nivelles* (citée ci-après *G.N.*), 24 mai 1879.
([28]) A. CHARPINY, *Les combattants volontaires de 1830 devant l'histoire*, Bruxelles, 1880, p. 148.

fets publics, reçoit des dépôts en comptes courants, escompte des effets de commerce belges et étrangers. Elle multiplie les comptoirs d'escompte, qui passent de 7 à 36 entre 1851 et 1872. Il s'agit d'associations de fait d'hommes d'affaires et de notables locaux, solidairement responsables du bon déroulement des opérations, avec lesquels la Banque conclut des accords de gestion et qui perçoivent des tantièmes sur le produit des transactions(29).

C'est au comptoir d'escompte de la Banque Nationale ouvert à Nivelles, en 1851, que Joseph de Burlet devient employé, puis directeur.

Établi dans la ville avec femme et enfants, l'intéressé s'intègre aisément à la vie locale. Depuis 1856(30) et pendant de longues années, il est membre du bureau administratif du collège communal, administrateur du mont-de-piété et de la caisse d'épargne locale. Il est également membre d'honneur de la Société de secours mutuels de Saint-Michel et du patronage de Sainte-Gertrude. Catholique convaincu, il est réputé pour son urbanité, sa serviabilité et son dévouement à l'intérêt public.

La famille Dugniolle

Père de Jules, Joseph de Burlet a épousé une demoiselle Dugniolle. L'histoire de cette famille est moins bien connue à ce jour(31).

Arrière-grand-père de Jules de Burlet, Alexandre-Joseph Dugniolle est natif de Brugelette. Officier d'artillerie et jeune chef de famille, il est tué dans les rangs des Patriotes, le 22 septembre 1790, lors de la bataille d'Assesse(32). Il est une des victimes de la Révolution brabançonne.

Son fils unique, Alexandre-Louis Dugniolle(33), est né à Chièvres, le 19 avril 1790, et décédé à Nivelles, le 18 septembre 1879. Licencié de l'École de droit de Bruxelles en 1813, avocat, il mène de front, pendant quelques années, une carrière administrative et un engagement politique dans les rangs catholiques : à l'époque du « Parlement des fonctionnaires »(34), ce genre de cumul est fréquemment pratiqué. Successivement référendaire au ministère de l'Intérieur (1827-1830) et secrétaire de la Commission pour les fondations de bourses d'études (1828-1830), chef

(29) E. Buyst, I. Maes, W. Pluym et M. Danneel, *La Banque Nationale de Belgique, du franc belge à l'euro. Un siècle et demi d'histoire*, Bruxelles, 2005, pp. 37-57.

(30) *Rapport sur l'administration et la situation des affaires de la Ville de Nivelles en 1855-1856, présenté au Conseil communal par le Collège des bourgmestre et échevins, le 6 octobre 1856*, Nivelles, 1856, pp. 45, 48 et 64.

(31) J. de Launois, *Descendance d'Alexandre-Louis Dugniolle et de Sophie de Mévius*, dans *L'Intermédiaire des Généalogistes*, t. 30, 1970, n° 145, pp. 3-13.

(32) A. Capaert, *Courte histoire d'une jeune armée révolutionnaire ou les troupes de la Révolution brabançonne (1789-1790)*, dans *Le Folklore Brabançon*, n° 263, septembre 1989, pp. 220-222.

(33) À son propos, voir la notice nécrologique publiée dans *G.N.*, 20 septembre 1879, ainsi que J.-L. De Paepe et Ch. Raindorf-Gérard, *op. cit.* (*supra* n. 2), p. 282.

(34) Avant la loi du 26 mai 1848, appelée familièrement « la Saint-Barthélemy des fonctionnaires », il n'y avait pas d'incompatibilité entre un mandat parlementaire et l'exercice d'un emploi salarié par l'État. Nombreux dans les assemblées, les parlementaires-fonctionnaires sont soumis aux pressions du pouvoir exécutif qu'ils ont pour mission de contrôler. Voir E. Witte, *Het Belgische ambtenarenparlement (1830-1848)*, dans *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, t. 59, 1981, pp. 828-882.

de la division des Cultes, des Sciences, des Lettres, des Beaux-Arts et des Services sanitaires dans le même département (1830-1834), l'intéressé est aussi membre suppléant du Congrès National (1830-1831), puis député de l'arrondissement d'Ath, de 1831 à 1834, date à laquelle il renonce à la vie politique. Il devient secrétaire général du ministère de l'Intérieur (1834-1840), puis directeur de l'Administration des Cultes et des Établissements de bienfaisance, à la première division du ministère de la Justice (1841-1862). Après son mariage, célébré en 1814, avec la baronne Sophie-Caroline-Adelaïde de Mévius, il accole le nom de son épouse à son patronyme, ce qui manifeste des prétentions aristocratiques.

La troisième des huit enfants de ce haut fonctionnaire, Louise Dugniolle, est née à Ixelles, le 4 avril 1818, et décédée à Nivelles, le 16 avril 1895. Le 20 août 1840, elle épouse Joseph de Burlet, auquel elle donne sept enfants, dont Jules. Elle se fait connaître des Nivellois comme « dame d'œuvres », comme on dit à l'époque[35] : très active dans les associations caritatives et philanthropiques, cette femme pieuse et respectée consacre une partie de son temps à aider les plus démunis[36].

Pour boucler la boucle, signalons que le frère puîné de Louise Dugniolle, Jean, haut fonctionnaire au ministère de la Justice, épouse en premières noces Cornélie de Burlet, fille aînée du notaire perwézien Prosper de Burlet et sœur d'Edmond de Burlet. Gendre et beau-frère de deux personnalités libérales, il milite dans les rangs catholiques : il dirige l'hebdomadaire conservateur *Le Bulletin du canton de Perwez*, devenu ensuite *Le Bulletin des cantons de Perwez et de Jodoigne* (1853-1858), siège au conseil communal de Perwez et au conseil provincial de Brabant[37]. Curieuses familles dans lesquelles des orientations idéologiques opposées se croisent !

Lorsqu'il se lance dans la vie publique nivelloise, en 1872, Jules de Burlet ne peut donc se prévaloir d'atouts familiaux solides. Sans doute a-t-il reçu une bonne éducation et une formation intellectuelle universitaire. Ses parents sont honorablement connus dans la ville, où ils sont appréciés de la population. Nul, parmi ses proches, n'est cependant en mesure de lui donner un réel appui politique. L'homme qui s'apprête à conquérir l'hôtel de ville, en 1872, n'est pas à proprement parler le produit d'une dynastie, comme il en existe alors dans maintes régions du pays. C'est à force d'audace et par ses propres mérites qu'il parviendra à s'imposer[38].

---

(35) J. De Maeyer, *« Les Dames d'œuvres ». 19de-eeuwse vrouwen van stand en hun zoektocht naar maatschappelijke engagement*, dans L. van Molle et P. Heyrman (s. dir.), *Vrouwenzaken, Zakenvrouwen*, Gand, 2002, pp. 109-127.

(36) *G.N.*, 7 mars 1897.

(37) M. Rycx d'Huisnacht, *Répertoire de la presse de l'arrondissement de Nivelles au XIX^e siècle*, Louvain-Paris, 1971, pp. 61-62 ; J. Tordoir, *1846…, op. cit.* (*supra* n. 24), p. 172.

(38) Sur les débuts de la carrière politique de J. de Burlet à Nivelles, voir P. Wynants, *L'ordre moral à Nivelles ? Lupanars, cabarets et représentations théâtrales (1867-1875)*, dans *Rif tout dju*, 55^e année, 2009, n° 480, pp. 21-26 ; Id., *Duel à Nivelles : l'affaire de Burlet-Dubois (1867)*, *ibid.*, pp. 30-39 ; Id., *La question des cimetières à Nivelles (1866-1890)*, dans *Revue d'histoire religieuse du Brabant wallon*, t. 23, 2009, n° 3, pp. 127-154 ; Id., *La question scolaire à Nivelles (1855-1884)*, dans *Revue d'histoire du Brabant wallon. Religion, Patrimoine, Société*, t. 27, 2013, n° 4, pp. 242-253, et t. 28, 2014, n° 1, pp. 37-48, n° 2, pp. 88-113, n° 3, pp. 174-185.

2. La fratrie

Joseph de Burlet et Louise Dugniolle ont eu sept enfants[39]: soit, dans l'ordre de primogéniture, Alexandre, Charles, Jules, Constantin, Adèle, Philippe et Paul. Dans l'aperçu que nous proposons ci-dessous, il ne sera guère question des destins de Charles et d'Adèle. Né à Ixelles, le 28 novembre 1842, le premier décède à Nivelles, peu après son admission à l'École militaire, le 10 octobre 1861. Née à Ixelles, le 24 décembre 1848, la seconde épouse Léon de le Hoye, docteur en droit. Mère de quatre enfants, elle ne joue aucun rôle dans la vie publique. Elle meurt à Nivelles, le 10 août 1930.

C'est aux quatre frères de Jules parvenus à l'âge adulte qu'est consacrée cette section. Tous adhèrent, peu ou prou, à la même mouvance idéologique que le bourgmestre de Nivelles: le catholicisme ultramontain[40]. Ce dernier veut étendre l'influence de l'Église dans la société, renforcer l'autorité du Saint-Siège[41] au sein de la sphère ecclésiale et consolider le pouvoir temporel de la papauté, menacé par l'unification italienne. Il mène une véritable croisade contre le libéralisme.

Alexandre

Alexandre de Burlet[42] naît à Ixelles, le 25 juin 1841, et décède à Saint-Gilles, le 20 mars 1891. Après avoir décroché brillamment son diplôme d'humanités au collège communal de Nivelles, il entreprend des études à l'Université catholique de Louvain. Il y obtient un doctorat en droit, avec la plus grande distinction, le 18 août 1864. Le 15 octobre de la même année, il prête le serment exigé pour l'exercice de la profession d'avocat, lors de l'audience de rentrée de la Cour d'appel de Bruxelles[43]. À partir du 27 octobre 1864, il effectue son stage chez Maître Alphonse de Becker, avocat à la Cour de cassation et futur député de l'arrondissement de Louvain (1879-1888)[44]. Quelques mois plus tard, il épouse Elvire Smolders, fille de Théodore Smolders, professeur à la faculté de droit de Louvain et homme politique catholique[45].

---

(39) À leur propos, voir E. NIFFLE-ANCIAUX, *op. cit.* (*supra* n. 6), pp. 58-60; J. DE LAUNOIS, *op. cit.* (*supra* n. 31), pp. 7-13.

(40) E. LAMBERTS (s. dir.), *De Kruistocht tegen het Liberalisme. Facetten van het ultamontanisme in België in de 19de eeuw (Kadoc-Jaarboek 1983)*, Louvain, 1984.

(41) Dont le point d'ancrage se trouve à Rome, « au-delà des monts » (en latin, *ultra montes*), c'est-à-dire au-delà des Alpes.

(42) Cf. les notices *Alexandre de Burlet*, dans *Journal des Tribunaux*, n° 787, 22 mars 1891, col. 372-381, et dans *Pandectes Belges*, t. 37, Bruxelles, 1891, p. 9. Sur le rôle d'A. de Burlet au barreau de Bruxelles, cf. B. COPPEIN et J. DE BROUWER, *Histoire du barreau de Bruxelles. 1811-2011. Geschiedenis van de balie van Brussel*, Bruxelles, 2012, pp. 98-99, 102-103 et 216.

(43) *G.N.*, 22 octobre 1864.

(44) J.-L. DE PAEPE et Ch. RAINDORF-GÉRARD, *op. cit.* (*supra* n. 2), p. 98.

(45) *Ibid.*, p. 515. Théodore Smolders (1809-1899) a été conseiller provincial du Brabant (1852-1863). Il deviendra bourgmestre de Louvain (1869-1872) et représentera son arrondissement à la Chambre (1873-1884).

Le 27 juillet 1869, A. de Burlet s'inscrit au Tableau des avocats. Durant sa carrière, il plaide de nombreuses affaires civiles et pénales devant le Tribunal de première instance et la Cour d'appel de Bruxelles, parfois aussi devant des Cours d'assises. Le 12 décembre 1872, il obtient l'acquittement de Victor Henry, secrétaire particulier du banquier André Langrand-Dumonceau, impliqué dans une faillite retentissante(46). Par ses plaidoiries brillantes, il acquiert la notoriété. Il intègre ainsi « l'élite des grands avocats » de son temps, aux côtés de Jules Bara, Charles Graux, Victor Jacobs, Paul Janson, Edmond Picard et Charles Woeste(47). C'est en qualité de ténor du Barreau qu'il assure victorieusement la défense d'un des vingt-sept inculpés jugés par la Cour d'assises

(46) *Carnets du journaliste catholique Alexandre Delmer (1860-1889),* présentés par M.-Th. DELMER, Louvain-la-Neuve-Louvain-Bruxelles, t. 1, 1988, p. 25.
(47) P. HYMANS, *Mémoires* publiés par F. VAN KALKEN et J. BARTIER, t. 2, Bruxelles, 1958, p. 840.

Photographie des avocats de la défense réalisée en mai 1889, sur les marches du Palais de justice de Mons, à la clôture du procès du « Grand Complot ». Alexandre de Burlet figure au premier rang, à l'extrême droite (source : J. DHONDT (s. dir.), *Geschiedenis van de socialistische arbeidersbeweging in België*, Anvers, 1960-1967, p. 418).



…t komplot": de advokaten van de verdediging (1888). De kopstukken van de radikalen (liberalen). Op het voorplan: P. Janson en intellektuelen die toen of later tot het socialisme zijn overgegaan (o.m. J. Destrée en E. Picard).

de Mons dans l'affaire dite du « Grand Complot », en mai 1889. Ce procès suscite des controverses : il s'avère que les auteurs des violences incriminées, des socialistes révolutionnaires, ont été manipulés par des provocateurs à la solde de la Sûreté publique.(48).

Alexandre de Burlet assume différentes fonctions au Palais de justice de Bruxelles : il réorganise la Conférence du Jeune Barreau, dont il est le directeur (1871), puis le président (1872-1873); il est assesseur (1880-1882), président (1884-1885), puis président de section (1887-1888) du Bureau de consultation gratuite. Membre du Conseil de l'Ordre (1883-1887 et 1890-1891), il préside la Fédération des Avocats Belges(49) en 1890-1891, durant quelques mois, peu avant sa mort.

Le frère aîné de Jules de Burlet est l'ami intime d'Edmond Picard, avocat, jurisconsulte, écrivain esthète et mécène, alors de tendance libérale progressiste(50). Avec ce dernier, il est, en 1881, un des fondateurs du *Journal des Tribunaux*(51), dans lequel il publie plusieurs notes et articles. De 1882 à 1890, à la demande du même Picard qui salue « son dévouement et sa science juridique »(52), il fait partie de la quinzaine de collaborateurs associés à la publication des *Pandectes Belges*(53).

Au plan politique, A. de Burlet s'engage dans les rangs catholiques à Bruxelles, mais aussi temporairement à Nivelles. Comme jeune ultramontain, il plaide, en novembre 1868, en faveur de l'adhésion de la société d'agrément bruxelloise l'Émulation à la Fédération des Cercles catholiques. Il demande instamment que cette dernière adopte des positions plus militantes, en agitant la menace d'une démission si elle ne se dote pas d'un caractère « franchement catholique »(54). En février 1870, le journaliste Alexandre Delmer le qualifie de

---

(48) L. COLLARD, *Histoire des temps héroïques. Un procès fameux. Le Grand Complot. Suivi du Catéchisme du Peuple et de lettres et écrits d'Alfred Defuisseaux, ainsi que de documents relatifs à sa vie et à son œuvre*, Cuesmes, 1931; Cl. FAVRY, *Le Grand Complot. L'action d'Alfred Defuisseaux dans le Centre*, dans M.-B. DELATTRE-DRUET (s. dir.), *Mémoires d'une région : le Centre 1830-1914*, Mariemont, 1984, pp. 137-181; J. PUISSANT, *L'évolution du mouvement ouvrier socialiste dans le Borinage*, Bruxelles, 1993, pp. 230-310.

(49) Sur cette Fédération, cf. E. LAUDE, *La Fédération des Avocats Belges 1886-1911*, Bruxelles, 1912.

(50) Picard sera sénateur provincial socialiste (1894-1907) pour le Hainaut, mais aussi auteur de publications racistes et antisémites. Cf. P. ARON, *Les écrivains belges et le socialisme (1880-1913). L'expérience de l'art social : d'Edmond Picard à Émile Verhaeren*, Bruxelles, 1995, pp. 20-541 et 112-118; P. ARON et C. VANDERPELEN-DIAGRE, *Edmond Picard (1836-1924). Un bourgeois socialiste belge à la fin du dix-neuvième siècle. Essai d'histoire culturelle*, Bruxelles, 2013; A. PASQUIER, *Edmond Picard*, Bruxelles, 1945; F. RINGELHEIM, *Edmond Picard, juriste de race*, Bruxelles, 1999.

(51) Organe d'une nouvelle génération d'avocats, ce périodique se prononce en faveur d'une vulgarisation du droit, de l'élargissement du droit de vote et de l'adoption d'une législation sociale. Il se positionne à la gauche du spectre idéologique. Voir B. COPPEIN, « Mirror of changing law : the *Journal des Tribunaux* in the fin de siècle », dans V. DRAGANOVA et al. (s. dir.), *Die Inszenierung des Rechts. Law on Stage*, Munich, 2011, pp. 155-175.

(52) E. PICARD, *Lettre de faire-part envoyée au nom des Pandectes Belges*, dans *Journal des Tribunaux*, n° 787, 22 mars 1891, col. 381-382.

(53) Cette œuvre monumentale est sous-titrée *Répertoire général de législation, de doctrine et de jurisprudence belges donnant, pour toutes les matières du droit belge, les lois en vigueur, les décisions judiciaires, les circulaires administratives et la doctrine des auteurs.*

(54) *Carnets...*, *op. cit.* (*supra* n. 46), p. 345.

« catholique du type *Bien Public*[55], mais plus indulgent qu'ils ne le sont d'ordinaire » et de « partisan de la réforme électorale », c'est-à-dire de l'élargissement du droit de vote.

Lors des élections du 2 août 1870, A. de Burlet se présente à la Chambre, sur la liste de l'Union conservatrice et constitutionnelle de Nivelles. Sur les huit candidats, il se classe bon dernier, obtenant néanmoins 1.296 voix de préférence[56]. Il accepte une nouvelle fois la place de combat sous la bannière catholique, en vue du scrutin législatif du 11 juin 1872, avant de s'effacer au profit de Xavier de Pret[57].

Vers 1870, l'intéressé s'affilie à l'Association constitutionnelle conservatrice de Bruxelles. En juin 1878, il donne une conférence sur le libéralisme au Cercle catholique de Perwez. L'année suivante, soit peu avant le déclenchement de la guerre scolaire, il est membre du Comité central catholique, qui pétitionne contre la « loi de malheur »[58]. En 1884, il s'engage dans les rangs de l'Union nationale pour le redressement des griefs, organisation qui contribue à la victoire électorale des catholiques. Avec ses frères Jules, Philippe et Paul, il participe à la célèbre manifestation du 7 septembre 1884, connue sous le nom de « Saint-Barthélemy des grosses caisses » : défilant à Bruxelles pour soutenir le gouvernement Malou et sa loi scolaire, l'imposant cortège est mis en déroute par les libéraux. Dans deux longues lettres[59] publiées dans *Le Journal de Bruxelles*, A. de Burlet s'en prend à Charles Buls, bourgmestre de la capitale : en l'occurrence, il lui reproche d'avoir manqué de courage, de sang-froid et d'impartialité.

Peu après, selon le catholique conservateur Charles Woeste, notre homme s'engage aux côtés des nationaux-indépendants bruxellois, formation qui réunit des catholiques, des libéraux modérés et des « centristes », désireux de renvoyer les libéraux radicaux dans l'opposition. En 1886-1887, pour le compte des « centristes », il dirige l'éphémère journal bihebdomadaire *Le Progrès*, dans les colonnes duquel, poursuit Woeste, « il se fait une spécialité des attaques contre ma personne »[60]. D'après la même source, il quitte les nationaux-indépendants en septembre-octobre 1888, pour réintégrer l'Association constitutionnelle conservatrice, où il soutient la candidature de Louis Powis de Tenbossche à la Chambre[61].

---

(55) Quotidien gantois, principal organe de l'ultramontanisme en Belgique. Voir B. CORNELIS, *Le Bien Public: vaandeldrager van het ultramontanisme, 1853-1878*, dans E. LAMBERTS (s. dir.), *op. cit.* (*supra* n. 40), pp. 110-135.

(56) *Élections législatives du 2 août*, dans *Revue Générale*, 6e année, 1870, t. 2, p. 221.

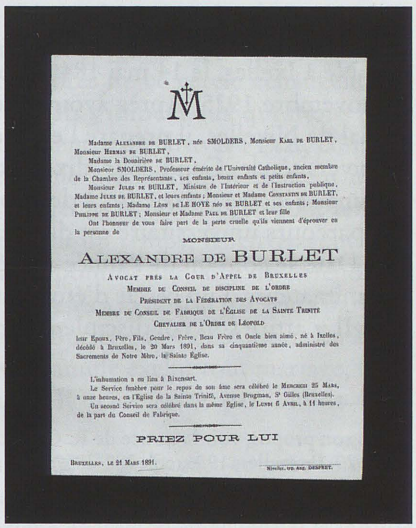
(57) *G.N.*, 27 avril 1872.

(58) J.-L. SOETE, *Structures et organisations de base du parti catholique en Belgique, 1863-1884*, Louvain-la-Neuve, 1996, pp. 301, 510 et 524.

(59) Reproduites *in extenso* dans l'ouvrage de A. VERHAEGEN, *La manifestation nationale du 7 septembre 1884 à Bruxelles*, Gand, 1885, pp. 231-247.

(60) Ch. WOESTE, *Mémoires pour servir à l'histoire contemporaine de la Belgique*, t. 1, *1859-1894*, Bruxelles, 1927, pp. 359-370.

(61) *Ibid.*, pp. 375-376.



M

Madame Alexandre de BURLET, née SMOLDERS, Monsieur Karl de BURLET, Monsieur Herman de BURLET, Madame la Douairière de BURLET, Monsieur SMOLDERS, Professeur émérite de l'Université Catholique, ancien membre de la Chambre des Représentants, ses enfants, beaux enfants et petits enfants, Monsieur Jules de BURLET, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, Madame Jules de BURLET, et leurs enfants ; Monsieur et Madame Constantin de BURLET, et leurs enfants ; Madame Léon de LE HOYE née de BURLET et ses enfants ; Monsieur Philippe de BURLET ; Monsieur et Madame Paul de BURLET et leur fille

Ont l'honneur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR

ALEXANDRE DE BURLET

Avocat près la Cour d'Appel de Bruxelles
Membre du Conseil de discipline de l'ordre
Président de la Fédération des Avocats
Membre du Conseil de Fabrique de l'Église de la Sainte Trinité
Chevalier de l'Ordre de Léopold

leur époux, Père, Fils, Gendre, Frère, Beau Frère et Oncle bien aimé, né à Ixelles, décédé à Bruxelles, le 20 Mars 1891, dans sa cinquantième année, administré des Sacrements de Notre Mère, la Sainte Eglise.

L'inhumation a eu lieu à Rixensart.
Le Service funèbre pour le repos de son âme sera célébré le Mercredi 25 Mars, à onze heures, en l'Eglise de la Sainte Trinité, Avenue Brugmann, Pte Gilles (Bruxelles).
Un second Service sera célébré dans la même Eglise, le Lundi 6 Avril, à 11 heures, de la part du Conseil de Fabrique.

PRIEZ POUR LUI

Bruxelles, le 21 Mars 1891.

Nivelles, typ. Ad. Desmet.

Faire-part de décès d'Alexandre de Burlet, Bruxelles, 21 mars 1891. (Coll. SANiv).

Les funérailles d'A. de Burlet sont célébrées en l'église de Saint-Gilles. Le Parti Ouvrier Belge a fait envoyer une palme, avec la mention: « Au Défenseur des Accusés de Mons »(62). Le défunt est inhumé au hameau du Bourgeois, à Rixensart, près de la maison de campagne où il passait habituellement ses vacances. Dans les jours qui suivent son trépas, les hommages se succèdent. Édouard de le Court, président de la Cour d'appel de Bruxelles, exprime son respect pour « un des avocats les plus distingués du Barreau ». Le bâtonnier d'appel Mersman pointe les talents oratoires de feu son confrère: « Ce qui le distinguait particulièrement, c'était sa manière de plaider. Orateur brillant, à la parole pleine de charme et de distinction, il procurait à ceux qui l'écoutaient une émotion profonde »(63). Edmond Picard publie une évocation touchante de celui qu'il surnomme « notre Preux professionnel », auquel le liait « une amitié guerrière et fière ». Aimant former des néologismes, il salue « une âme chevaleresque, toujours prête pour les bons combats, déprisonnée (*sic*) de tous préjugés »(64).

Le portrait le plus juste est sans doute celui qui paraît dans *L'Impartial de Gand,* dont le *Journal des Tribunaux* publie de larges extraits dans son édition du 26 mars 1891 :(65)

Il fit du Barreau toujours, de la politique souvent, et quelquefois de la littérature (...). Au temps où son nom était ballotté en des polémiques contradictoires de presse, ses adversaires politiques le surnommèrent ironiquement « le chevalier de Burlet » (...). Chevalier, en effet, ce politicien dont le dédain des petits calculs de parti n'était égalé que par son généreux enthousiasme pour les hautes et larges causes humanitaires (...). Sa vie durant, il reste revêche à l'embrigadement, hostile à l'étiquettement, répulsif au moutonnement de Panurge (...). C'était un catholique convaincu: la hauteur de sa foi et la bonté de son cœur s'affirmèrent surtout dans ce culte de la douleur humaine, dont il aimait à se faire l'apôtre (...). Après la violente poussée sociale de 1886, ce fut lui qui jeta le premier cri d'alarme et fit les premières sommations au devoir. La démocratie chrétienne perd un champion dont l'autorité et l'éloquence feront défaut au lendemain des graves transformations sociales qui se préparent pour la Belgique.

---

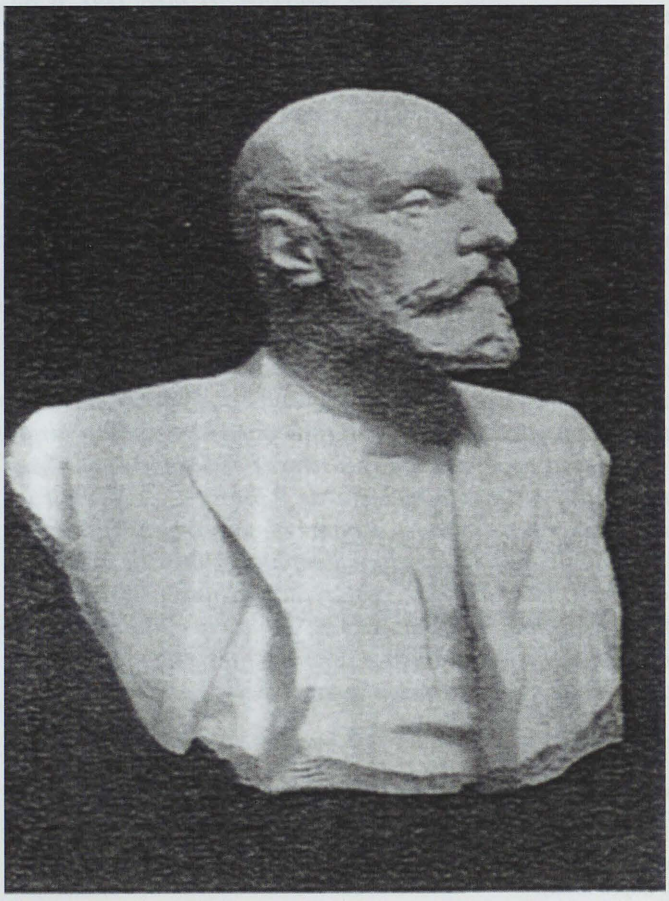
(62) *Funérailles d'Alexandre de Burlet*, dans *Journal des Tribunaux*, n° 788, 26 mars 1891, col. 404.
(63) *Mort de Maître Alexandre de Burlet*, dans *Journal des Tribunaux*, n° 787, 22 mars 1891, col. 378-379.
(64) E. Picard, *Alexandre de Burlet*, dans *Journal des Tribunaux*, n° 787, 22 mars 1891, col. 379-381.
(65) *Funérailles..., art. cit.* (*supra* n. 62).

Constantin

Né à Ixelles, le 14 mai 1846, Constantin de Burlet(66) meurt à Nivelles, le 11 novembre 1925. Après avoir obtenu d'excellents résultats au collège communal de Nivelles, il prépare l'examen d'admission à l'École du Génie civil de l'Université de Gand. Sur dix-huit candidats, onze sont reçus et le jeune homme se classe deuxième, à deux points sur mille du premier(67). La suite de son parcours universitaire est du même acabit(68).

Dans le courant de l'année académique 1867-1868, C. de Burlet devient un des animateurs d'un cercle d'étudiants de l'École du Génie civil, le cercle Leibnitz. Il y attire son condisciple et ami, Arthur Verhaegen, qui sera par la suite

(66) À son propos, voir la notice de R. CAMPUS, *Constantin de Burlet*, dans *Biographie Nationale*, t. 29, Bruxelles, 1956, col. 382-385.
(67) *G.N.*, 22 octobre 1864.
(68) *G.N.*, 30 septembre 1865.



Buste de Constantin de Burlet (Extrait de la plaquette commémorative du XXV[e] anniversaire de la SNCV, 1909).

président de la Ligue Démocratique Belge et beau-frère de Jules de Burlet. Suivant le modèle du savant philosophe allemand dont ils se revendiquent, Gottfried Wilhelm Leibnitz (1646-1716), les membres de ce cercle échangent des idées sur les relations entre la science et la foi. Ils s'initient aux questions politiques et sociales. Alors que la tension monte entre l'Église et l'État, contrôlé par les libéraux, leurs discussions prennent une orientation nettement ultramontaine. Catholiques pratiquants, C. de Burlet et A. Verhaegen sont tenus à l'écart par leurs compagnons d'études. Pendant un temps, ils envisagent tous deux de s'engager dans les rangs des zouaves pontificaux, afin de défendre le pouvoir temporel du pape Pie IX. Ils sont rappelés à la raison par leurs parents. A. Verhaegen est introduit dans la famille de Burlet par Constantin. En 1868, il s'éprend d'Adèle, sœur de son ami, mais sa famille exclut tout mariage, faute de perspective financièrement avantageuse. Il n'en reste pas moins lié à Constantin, jusqu'à la fin de sa vie(69).

Après l'obtention de son diplôme en 1870, C. de Burlet entame une carrière à l'Administration des Ponts et Chaussées. Il a pour collègue un Nivellois issu de la même *Alma mater* gantoise, Charles Lagasse(70), avec lequel la famille de Burlet se lie d'amitié. Il exerce son activité professionnelle dans les provinces de Namur et de Luxembourg, où il prépare l'ouverture de nouvelles lignes de chemins de fer. Il est nommé successivement ingénieur de troisième classe (1873), de deuxième classe (1874), de première classe (1881), puis ingénieur principal de deuxième classe (1885), de première classe (1890), ingénieur en chef-directeur, enfin inspecteur général des Ponts et Chaussées (1908). Par ses travaux de grande qualité, C. de Burlet attire l'attention du gouvernement. Lorsque la Société nationale des Chemins de fer vicinaux (SNCV) est créée, en 1884, il est sollicité par le ministre des Travaux publics, Auguste Beernaert, qui lui en offre la direction, puis la direction générale. Il exerce cette fonction de 1886 à 1913. Il est alors mis en disponibilité du corps des Ponts et Chaussées, où il conserve néanmoins ses droits à l'avancement(71).

---

(69) J. De Maeyer, *De rode baron. Arthur Verhaegen, 1847-1917*, Louvain, 1994, pp. 65-68, 70, 74, 79, 81-83, 92 et 264.

(70) Charles Lagasse de Locht (chevalier depuis 1924) est né à Nivelles, le 6 juillet 1845, et décède à Bruxelles, le 19 mars 1937. Entré en 1868 à l'Administration des Ponts et Chaussées, il y mène une brillante carrière à la direction des Routes et des Bâtiments civils. En 1910, il devient directeur général, avec rang de secrétaire général, du ministère des Travaux publics. Pour le compte de Léopold II, il restaure et aménage différents immeubles de la famille royale. Il agrandit les bâtiments du Sénat, consolide les ruines des abbayes de Villers-la-Ville et d'Aulne. Ses préoccupations sociales l'amènent à devenir membre du Conseil supérieur du Travail et à présider le Comité de patronage des habitations ouvrières et des institutions de prévoyance de la ville de Bruxelles. À son départ à la retraite, en 1913, il est nommé vice-président du conseil d'administration de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux. De 1897 à 1937, il dirige avec autorité la Commission royale des Monuments et des Sites. Voir R. Campus et J. Lavalleye, notice *Charles Lagasse de Locht*, dans *Biographie Nationale*, t. 33, Bruxelles, 1966, col. 429-431.

(71) *Almanach royal officiel publié depuis 1840 en exécution d'un arrêté du Roi*, t. 32 à 72, Bruxelles, 1873-1913.



Constantin de Burlet à la fin de sa vie (cliché retiré en 1926). (Coll. privée).

Travailleur acharné, C. de Burlet consacre toute son énergie à l'institution dont il a la charge. Membre de la Commission permanente du Congrès international des Chemins de fer, il préside l'Union internationale des Tramways. Il participe à la gestion d'entreprises importantes établies à l'étranger, comme le Chemin de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains, les Nitrates Railways, les Tramways de Barcelone, les Tramways de La Spezia. Il prête également son concours à des firmes comme la Société financière de Transports et d'Entreprises industrielles et la Société Tramways et Électricité en Russie.

Catholique convaincu, ce haut fonctionnaire s'abstient d'engagements politiques ostentatoires durant une bonne partie de sa carrière. On sait néanmoins qu'il adhère, en 1884, à l'Union nationale pour le redressement des griefs, dont son frère Jules est un des leaders. Habitant le château Bouillon à Baulers, C. de Burlet participe à l'administration de cette commune, dont il est

le bourgmestre de 1911 à 1920[72]. Il agit alors plus en technocrate qu'en militant. Selon son biographe[73], « il met une certaine coquetterie à traiter les moindres questions locales avec le même soin qu'il apporte à résoudre les problèmes les plus compliqués de la vaste administration qu'il a dirigée ». À la fin de sa vie, il préside le mouvement mutuelliste chrétien du Brabant wallon, unifié en une seule fédération après la Première Guerre mondiale[74].

Philippe

Philippe de Burlet naît à Nivelles, le 30 mai 1857, et y décède, le 17 mai 1921. Domicilié rue des Prêtres, il déclare comme statut social celui de propriétaire, ce qui laisse entendre une certaine aisance. L'intéressé est membre de la garde civique[75]. Ultramontain comme ses frères, il adhère, lui aussi, à l'Union nationale pour le redressement des griefs. En septembre 1884, il participe à la « Saint-Barthélemy des grosses caisses ». Il est recensé parmi les blessés, victimes des violences des contre-manifestants libéraux: il aurait reçu un coup de casse-tête[76]. En 1888, il figure parmi les dirigeants de L'Émulation, nom donné au Cercle catholique de Nivelles[77].

Plus que par ses activités professionnelles ou son militantisme politique, Ph. De Burlet se fait connaître par son goût des arts et sa vie mondaine. Sa nièce, Eugénie de Baillon, témoigne[78]:

Un autre frère de Papa, l'Oncle Philippe, féru de musique, doué d'une belle voix, passait pour « original ». Nombreux étaient ses « bons mots » cités dans les salons de la capitale. Il était un peu « snob » et grandes furent la joie et l'hilarité générales quand un journal humoristique le représenta un jour, bedonnant, le stick à la main, sa boutonnière fleurie, tête haute, coiffé d'un chapeau melon surmonté... d'une couronne.

Établi dans la capitale, Charles Lagasse confirme le rôle de boute-en-train joué par Philippe dans les milieux aisés[79]:

Philippe fut, des années durant, une figure mondaine marquante à Bruxelles. Il disait: « Je suis le seul des Burlet qui ne parle pas du nez ». Ce qui ne l'empêchait pas de nasiller quelque peu quand il récitait de maîtresse façon ou qu'il jouait la comédie en acteur de classe.

Musicien, chanteur, récitant et comédien: tels seraient les talents d'un Burlet atypique par son rayonnement dans la « bonne société ».

---

(72) Sœur Thérèse-Marie, *Cours d'histoire locale de la commune de Baulers*, Ixelles, 1949, pp. 7 et 17.
(73) R. Campus, *op. cit.* (*supra* n. 66), col. 384.
(74) G. Pourvoyeur, *La mutualité chrétienne en Brabant wallon*, Nivelles, 1967, p. 82.
(75) Musée communal de Nivelles, dossier *Garde civique*, affiche *Garde civique de Nivelles. Formation du contrôle général à la date du 23 mai 1886.*
(76) A. Verhaegen, *op. cit.* (*supra* n. 59), p. 280.
(77) *Fédération des Cercles catholiques et des Associations conservatrices. 20e session tenue à Liège, les 12 et 13 mai 1888*, Bruxelles, 1888, p. 122.
(78) E. de Baillon, *Une petite fille de Nivelles. Souvenirs d'un passé*, Ixelles, 1955, p. 53.
(79) Ch. Lagasse de Locht, *Propos de Vénerie. Un gentleman: Jules de Burlet*, coupure de presse non identifiée conservée au Musée communal de Nivelles, dossier *Famille de Burlet.*

Paul

Né à Nivelles, Paul de Burlet([80]) est le cadet de la fratrie. Il décède dans sa ville natale, le 28 janvier 1943.

Comme son aîné Jules, l'intéressé est avocat-avoué au Barreau de Nivelles, où il est enregistré depuis 1886. Il en est le bâtonnier à partir de 1935, après avoir été le vice-président, puis le président de la Fédération des Avocats Belges. Il demeure dans un hôtel particulier de la rue de Charleroi, occupé précédemment par le collège communal([81]).

Le 1er juillet 1893, il devient membre de la commission administrative des hospices civils, fonction qu'il occupe pendant vingt-sept ans, avec exercice de la présidence depuis 1896. Il est également membre de la commission administrative du collège. Élu conseiller communal le 17 novembre 1895, il est nommé deuxième échevin le 16 décembre suivant, sous le mayorat d'Émile de Lalieux. Il est en charge des travaux publics, de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. De 1899 au 15 octobre 1911, date à laquelle il décline le renouvellement de ses mandats politiques, il est premier échevin, avec les travaux publics et l'état-civil pour compétences([82]).

Un chroniqueur local évoque sa figure en ces termes([83]):
La dynastie des Burlet se continue en la personne du plus jeune, Paul, homme d'une grande distinction et d'une vivacité d'esprit exceptionnelle. Avec Émile de Lalieux (bourgmestre), Paul de Burlet et Charles Vanpée – avocat sévère et administrateur d'élite – la ville possédait un collège échevinal de tout premier ordre.

Un certain nombre de points communs

La fratrie à laquelle appartient Jules de Burlet présente une série de caractéristiques bien typées. Les garçons effectuent tous leurs humanités au collège communal de Nivelles, où ils sont de bons, voire d'excellents élèves. La plupart d'entre eux entreprennent et réussissent des études universitaires, à Louvain ou à Gand. À l'époque, l'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur est synonyme, pour ceux qui ne font pas encore partie de l'*establishment*, d'ascension sociale.

Les fils de Burlet s'assurent généralement des revenus confortables par l'exercice d'une profession de haut niveau, avec une prédilection pour les métiers d'avocat ou d'avoué. La formation juridique prédispose à une éven-

([80]) Sur sa carrière, voir *Jubilé professionnel de Maître Paul de Burlet, 1886-1936. Manifestation du 3 juillet 1936*, Nivelles, 1936.
([81]) G. LECOCQ, *Dis, dessine-moi un monument... Petite histoire d'une entité au passé bien présent: Nivelles*, t. 1, Nivelles, 1995, pp. 22-23.
([82]) *Rapport présenté au Conseil communal par le Collège des Bourgmestre et Échevins sur l'administration et la situation des affaires de la Ville de Nivelles en 1892-1893*, Nivelles, 1893, p. 70, et *en 1895-1896*, Nivelles, 1896, pp. 8, 9, 12 et 66.
([83]) Ch. ANCIAUX, *Cinquante ans de vie nivelloise. Chronique du siècle écoulé par un enfant de Nivelles, 1860-1910*, Bruxelles, 1939, pp. 60-61.

tuelle carrière politique. Les liens de Jules avec son frère Constantin et son ami Charles Lagasse expliquent l'intérêt soutenu que le député-bourgmestre de Nivelles portera aux travaux publics et à leurs répercussions pour sa ville, notamment dans la question de l'approvisionnement en eau. Attachés à leur cité, les frères de Burlet s'y établissent ou se fixent à Bruxelles, capitale dans laquelle leurs parents ont eu un point d'ancrage.

Pendant leur jeunesse, ils adhèrent, peu ou prou, à l'ultramontanisme. Non seulement ils sont catholiques pratiquants, mais ils partagent les vues, très cléricales, de ceux qui entendent placer la société sous l'emprise de l'Église et celle-ci sous l'autorité inconditionnelle de Rome. À des degrés divers, ils s'engagent dans les rangs des Associations constitutionnelles et conservatrices et de la Fédération des Cercles catholiques.

Trois des six frères militent activement au plan politique, au point de se porter candidats à l'exercice de responsabilités locales ou régionales. Seul Jules parvient à jouer un rôle national, en devenant député, sénateur, ministre et chef du gouvernement. Il est, à proprement parler, le fondateur de la dynastie politique des Burlet. À l'échelon local, un frère cadet assure le relais. On verra dans la troisième section ce qu'il en est de la génération suivante.

3. Épouses, beaux-pères et descendants immédiats

Jules de Burlet se marie à deux reprises. Il est le père de sept enfants. C'est à ses épouses, beaux-pères et descendants immédiats que sont consacrées les pages suivantes.

Les épouses

Julia van Put

Le 31 août 1870, à Anvers, Jules de Burlet épouse Julia van Put(84). Cette dernière est née dans la Métropole, le 22 décembre 1847. Elle est la fille de Joseph-Corneille van Put, marchand de grain et bourgmestre de la cité scaldéenne. Elle donne le jour à quatre enfants: Georges (1871), Hélène (1872), Joseph (1874) et Pierre (1876). Après six ans de mariage, elle décède à Nivelles, le 6 septembre 1876, alors qu'elle n'a pas encore vingt-neuf ans.

La Gazette de Nivelles écrit à son propos(85):
C'était une femme admirable par le cœur et par la vertu, une femme véritablement supérieure (...). Douée d'un caractère d'une inépuisable bonté, possédant un esprit distingué et tout entière à ses devoirs qu'elle comprenait et pratiquait en véritable catholique, elle était, peut-on dire, le modèle des épouses et des mères.

(84) À son sujet, voir E. NIFFLE-ANCIAUX, *op. cit.* (*supra* n. 6), p. 59; J. DE LAUNOIS, *op. cit.* (*supra* n. 31), p. 7.
(85) *G.N.*, 9 septembre 1876.

Elle avait su créer à son noble époux un intérieur riche d'affection (...). Madame de Burlet était heureuse de voir son mari occuper brillamment sa place parmi les hommes de bon combat. Elle était fière de le voir au premier rang, elle applaudissait à ses succès et elle s'associait avec une intelligente spontanéité aux phases de la lutte qui se livre aujourd'hui, en Belgique comme ailleurs, pro Deo *et* pro Patria *(...).*
Dieu a rappelé à Lui cette âme qu'il avait parée de ses dons les plus précieux. Il l'a ravie, chargée de bonnes actions, d'actes de charité délicatement accomplis, mûre, enfin, pour l'éternelle récompense.

Les funérailles se déroulent le 8 septembre 1876 en la collégiale Sainte-Gertrude. « Jamais, poursuit *La Gazette*, on n'avait vu un cortège funèbre aussi considérable : l'offrande, à laquelle les hommes seulement se rendaient, a duré jusqu'à la fin du Saint-Sacrifice ».

Marie Verhaegen

Le 18 décembre 1879, Jules de Burlet[86] se remarie à Ixelles. En secondes noces, il épouse Marie Verhaegen. Née à Ixelles, le 25 juin 1858, celle-ci est la fille d'Eugène Verhaegen, juriste, et la sœur aînée d'Arthur Verhaegen, ami intime de Constantin de Burlet. Elle donne trois enfants à son époux : Isabelle (1881), Eugénie (1884) et Louis (1886).

Sa fille Eugénie en trace ce portrait[87] :
Ma mère, beaucoup plus jeune que mon père, était mince, frêle, vite fatiguée. Elle lisait beaucoup, cultivait les langues, la musique et, malgré sa santé délicate, aimait monter à cheval, goût qui devint une vraie passion (...). Que de fois n'ai-je pas passé de longues heures, assise sous son grand piano à queue, l'écoutant religieusement jouer les morceaux qu'elle aimait !

« Écuyère hors ligne » et femme du monde « très élégante », Marie Verhaegen n'aime guère les tâches domestiques : elle s'en remet à des bonnes et à des nurses anglaises pour les soins à donner à ses enfants.

Le 15 septembre 1904, soit sept ans après le décès de Jules de Burlet, malgré l'opposition de sa famille, elle se remarie à Bruxelles : elle épouse le docteur Édouard Kufferath, célèbre obstétricien réputé libre-penseur. Nonagénaire, elle s'éteint à Etterbeek, le 6 mai 1950.

Les beaux-pères

Joseph-Corneille van Put

Père de Julia, J.-C. van Put[88] naît à Anvers, le 15 juin 1811 et meurt en cette ville, le 2 juillet 1877. Marchand de grain prospère, éligible au Sénat, il est le fondateur de la Maison J.-C. van Put et Compagnie. Depuis 1862, il préside

(86) E. Niffle-Anciaux, *op. cit.* (*supra* n. 6), p. 59 ; J. de Launois, *op. cit.* (*supra* n. 31), p. 7.
(87) E. de Baillon, *op. cit.* (*supra* n. 78), pp. 13, 31 et 39.
(88) J. Stengers (dir.), *Index des éligibles au Sénat (1831-1893)*, Bruxelles, 1975, p. 475 (avec informations inexactes) ; L. Wils, *Het ontstaan van de Meetingpartij te Antwerpen en haar invloed op de Belgische politiek*, Anvers, 1963, pp. 145-146, 197 et 262.



Marie de Burlet-Verhaegen, réputée pour son élégance. (Coll. privée).

l'influente Association anversoise des marchands de grain. Flamingant modéré, il est élu conseiller communal sur la liste libérale, en 1854. Il est réélu six ans plus tard.

Comme mandataire local, l'intéressé est amené à prendre position sur la question des fortifications: le gouvernement belge entend transformer la Métropole en «réduit national» en cas d'invasion. La construction de forts risque d'entraver le développement économique et urbanistique de la cité. Elle provoque une forte dépréciation des terrains frappés de servitudes militaires. Elle engendre une hausse des loyers, due à la pénurie de logements. Le mécontentement de la population renforce le particularisme des Anversois, décidés à «ne pas se laisser faire par Bruxelles».

Menée par le bourgmestre libéral Jan-Frans Loos, une délégation des autorités locales est éconduite, lors d'une audience royale, le 6 novembre 1862. La majorité des élus communaux et provinciaux démissionne, en signe de protestation. Une nouvelle formation politique, le *Meetingpartij* (parti du Meeting) se constitue: elle coalise des catholiques, des libéraux radicaux et des flamingants. Pendant une décennie, elle administre la ville. Un de ses élus, Joseph-Corneille van Put, est proposé comme bourgmestre, au grand mécontentement de Léopold Ier. Ce dernier refuse de nommer le candidat dont il s'agit, qui fait fonction de premier magistrat du 5 mai 1863 au 2 janvier 1867. À cette date, il est enfin invité à prêter serment. Il demeure au pouvoir jusqu'au 1er septembre 1872.

Le conseil communal meetinguiste mène une politique antimilitariste, démocratique, axée sur l'autonomie communale et provinciale. Il néerlandise partiellement l'administration anversoise. Il refuse d'indiquer l'endroit où doit être érigée une statue du premier roi des Belges. Les libéraux radicaux tirent prétexte de cette péripétie pour rompre la coalition: le *Meetingpartij* se confond de plus en plus avec la cellule locale du parti catholique. Réunifiés, les libéraux reconquièrent l'hôtel de ville.

À partir de 1872, date d'accession de Jules de Burlet au mayorat dans la cité des Aclots, *La Gazette de Nivelles* suit de près la carrière de J.-C. van Put, «honoré beau-père de notre estimable bourgmestre». Elle signale qu'au scrutin communal de 1872, il est le seul candidat meetinguiste à être réélu. En septembre 1873, elle relate «l'imposante manifestation» organisée en l'honneur de M. van Put, devant son domicile du Meir, avec «une sérénade aux flambeaux qu'accompagnent plus de vingt mille personnes»(89). Lors du décès de l'intéressé, elle salue la mémoire d'un des «plus nobles citoyens dont la Belgique s'honore», dont «l'abnégation et la courageuse persévérance contribuèrent le plus à soutenir et à faire triompher le mouvement anversois (...) face au despotisme libéral»(90). Elle souligne l'importance de la délégation envoyée aux funérailles par le Cercle catholique de Nivelles.

(89) *M. van Put*, dans *G.N.*, 20 septembre 1873.
(90) *Mort de Monsieur J.-C. van Put*, dans *G.N.*, 7 juillet 1877.

Eugène Verhaegen

Père de Marie, Eugène Verhaegen(91) est le fils de Pierre-Théodore Verhaegen, fondateur de l'Université Libre de Bruxelles, homme politique libéral et dignitaire de la franc-maçonnerie. Né à Bruxelles, le 31 août 1820, il exerce la profession d'avocat, qu'il abandonne en raison de problèmes de santé. Il se reconvertit comme conseiller juridique de confrères et de sociétés. Rompant avec son éducation laïque, il devient un catholique constitutionnel et démocrate, fortement influencé par la pensée de Ducpétiaux, puis un ultramontain modéré. Après avoir hérité d'une partie de la fortune de son père, il gère son patrimoine de grand propriétaire foncier, siège au conseil communal de Boitsfort (1870-1872) et s'engage dans les œuvres. Il décède le 11 mars 1878.

Les enfants

Des deux unions contractées par Jules de Burlet naissent sept enfants(92). Nous examinerons le destin de chacun d'eux, en suivant l'ordre de primogéniture.

Georges

Fils aîné du couple de Burlet-van Put, Georges naît à Nivelles, le 17 juin 1871. Candidat en philosophie, il est attaché au Barreau de Bruxelles. Peintre et aquarelliste assez doué(93), il meurt prématurément à Tours, le 22 septembre 1899, à l'âge de vingt-huit ans.

Hélène

Deuxième enfant du premier lit, Hélène(94) naît à Nivelles, le 28 août 1872. Surnommée « Biche de Burlet », elle est une jeune fille d'une grande beauté, courtisée par de nombreux soupirants(95). À la consternation de ses prétendants, elle choisit la vie religieuse : le 31 mai 1894, elle entre au noviciat de Jette, chez les Dames du Sacré-Cœur, institut solidement implanté dans l'aristocratie belge(96). Elle prononce ses premiers vœux, le 13 novembre 1896, et fait profession à Bordeaux, le 22 juillet 1903.

---

(91) J. De Maeyer, *De rode baron...*, *op. cit.* (*supra* n. 69), pp. 42-83.
(92) À leur propos, voir O. Coomans de Brachène, G. de Hemptinne et L. Robin, *État présent de la noblesse. Annuaire de 1972*, t. 1, Bruxelles, 1972, p. 19.
(93) E. de Baillon, *op. cit.* (*supra* n. 78), p. 55.
(94) *Une âme d'élite. Marie-Hélène de Burlet, religieuse du Sacré-Cœur, 1872-1950*, Bruges, 1954. Voir aussi Musée communal de Nivelles, dossier *Famille de Burlet*, notice biographique de Hélène de Burlet.
(95) Musée communal de Nivelles, dossier *Famille de Burlet*, circulaire de Pierre Havenith à ses parents, 6 avril 1962.
(96) M. Paret et P. Wynants, *La noblesse belge dans les ordres religieux et les congrégations, 1801-1960*, dans *Revue belge d'histoire contemporaine*, t. 30, 2000, pp. 508-509.



Portrait d'Hélène de Burlet (dite « Biche »), avant son entrée au couvent. Pastel sur papier collé sur toile, 141 x 151 cm, signé et daté en bas à droite : Jacques de Lalaing/94. © Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique, Bruxelles. Inv. 8638. Photo J. Geleyns / Ro scan.

D'origine française, la Société du Sacré-Cœur est une des rares congrégations féminines à rayonnement international. Elle se spécialise dans « l'éducation des demoiselles », c'est-à-dire la formation des filles de notables(97). Hélène de Burlet exerce successivement plusieurs apostolats, en France et en Belgique : elle est ainsi enseignante à Conflans (1896), surveillante générale et maîtresse de classe à Amiens (1899) ; ensuite elle est envoyée à Ixelles (1903), puis à Bois-l'Évêque, près de Liège, où elle est maîtresse générale (1906-1916). Elle assume la même fonction à Anvers, pendant quatorze mois.

La religieuse s'engage dans la résistance à l'occupation allemande, pendant la Première Guerre mondiale. Elle soutient une filière d'évasion pour officiers français et anglais, tout en aidant des volontaires belges. En 1917, elle est arrê-

(97) Cl. LANGLOIS, *Le catholicisme au féminin. Les congrégations françaises à supérieure générale au XIX^e siècle*, Paris, 1984, p. 339.

tée par les Allemands. Pour « tentative de trahison », elle est condamnée par un Conseil de guerre à deux ans et demi de travaux forcés, en sus des sept mois de prison préventive qu'elle a subis et qui ont altéré sa santé. Prisonnière politique, elle est finalement libérée, après un séjour à l'hôpital militaire.

Hélène de Burlet reprend ses activités d'enseignante. Elle est affectée à Ixelles, le 23 octobre 1918, avant d'être envoyée en Angleterre (1919-1920), en Italie (1920-1922), puis en France, à Amiens (1922-1926). De retour à Ixelles, elle y fonde un Cours supérieur, complément d'études après le cycle secondaire dont elle est la maîtresse générale jusqu'en 1950.

Patriote convaincue, elle entre à nouveau en résistance pendant la Seconde Guerre mondiale. Le 23 juin 1944, à l'âge de septante-deux ans, elle est arrêtée par la Gestapo pour les mêmes motifs qu'en 1917. Elle est incarcérée, pendant trois mois, à la prison de Saint-Gilles. Du fait de la libération de Bruxelles par les Anglais, elle échappe à la déportation vers les camps nazis. Elle décède au Sacré-Cœur d'Ixelles, entourée de l'estime de ses consœurs, le 5 mars 1950.

Joseph

Le troisième enfant de Jules de Burlet naît à Nivelles, le 10 novembre 1874. Il fait carrière dans la diplomatie. Attaché de légation à l'ambassade de Belgique à Londres, il se porte volontaire dans l'armée britannique, durant la Première Guerre mondiale. Établi en Malaisie, il se marie à une Anglaise à Kuala-Lumpur. Il décède à Watermael-Boitsfort, le 19 décembre 1938.

Pierre

Dernier enfant du premier lit, Pierre de Burlet(98) naît à Nivelles, le 27 juillet 1876, quelques semaines avant le décès de sa mère. Il embrasse la carrière militaire dès 1896. Officier de cavalerie au deuxième régiment des Lanciers, il est pensionné à la suite de problèmes de santé. En 1914, à près de trente-huit ans, il reprend néanmoins du service, lors de l'invasion allemande. Il participe ainsi à la bataille de Haelen. Il passe finalement cinquante-trois mois au front où il commande, avec le grade de capitaine, le train de combat de la division de Cavalerie. Il reçoit la Croix de guerre avec trois palmes, la Médaille de l'Yser et l'Ordre de Léopold avec palme. Il est cité à l'ordre du jour de l'armée, le 1er juin 1919, pour « avoir rendu de précieux services » au pays.

En politique, Pierre de Burlet prend la succession de son oncle Paul, échevin à Nivelles. Lorsque ce dernier décide de ne plus se représenter, en vue des élections communales du 15 octobre 1911, son neveu se porte candidat sur la liste catholique. Avec 2.470 voix, il réalise le meilleur score. Conseiller com-

(98) À son propos, voir L. GENTY, *Les services patriotiques de six bourgmestres nivellois*, dans *Rif tout dju*, 29e année, 1983, n° 266, pp. 26-32; E. DEDOYARD, *Le comportement de sept bourgmestres de Nivelles durant la Grande Guerre*, dans *Rif tout dju*, 61e année, 2015, n° 518, p. 8; P. VAN MOLLE, *Le Parlement belge, 1894-1969*, Ledeberg-Gand, 1969, p. 68; MUSÉE COMMUNAL DE NIVELLES, dossier *Famille de Burlet*, notice biographique de Pierre de Burlet.

munal, l'intéressé est nommé deuxième échevin, en charge des travaux publics et de l'état-civil, le 1er janvier 1912. Il devient membre du bureau administratif du collège. Comme bourgmestre de Nivelles, il succède à Émile de Lalieux, du début de 1919 à septembre 1921, période durant laquelle il est député suppléant de l'arrondissement. Il reçoit le sobriquet de « Pierre à bouli » : en période électorale, il offre, dit-on, du bouilli (en wallon : *bouli*) pour le pot-au-feu aux électeurs qu'il espère convaincre de voter pour lui(99).

Le 20 novembre 1921, Pierre de Burlet est élu député de l'arrondissement de Nivelles, alors dominé par les socialistes. Il conserve ce mandat pendant près de quinze ans. Il participe aux travaux de commissions parlementaires sur la réorganisation de l'armée.



Photo de presse de Pierre de Burlet, député de l'arrondissement de Nivelles.

L'intéressé est impliqué dans la vague de scandales politico-financiers des années 1930, dénoncés par Léon Degrelle dans le cadre de sa campagne contre les « pourris ». Il a commis l'imprudence de se lier à Gaston Philips, banquier, administrateur délégué de l'Algemene Bankvereniging (contrôlée par le Boerenbond), ancien bourgmestre de Goetsenhoven, sénateur provincial du Brabant de 1930 à 1936(100). Que s'est-il donc passé(101) ?

Le 28 juin 1929, le député de Burlet devient administrateur de la Société anonyme des Charbonnages de Budapest, dans laquelle il n'a pas de participation significative. Il est redevable de ce mandat rémunéré à Gaston Philips, dont le groupe contrôle l'entreprise. Échange de bons procédés : à la fin de l'année 1930, le parlementaire nivellois aide Philips à devenir sénateur provincial du Brabant, en plaidant la cause du banquier devant les instances de son parti.

Le 14 mars 1931, par arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles, le conseil d'administration de l'Algemene Bankvereniging se voit reprocher d'avoir agi à l'encontre de l'objet social de cette entreprise et d'y avoir détourné des fonds, avec usage de faux. Ce détournement s'est opéré au profit d'une autre société, dans laquelle plusieurs des inculpés ont des intérêts particuliers. Pierre de Burlet ne peut ignorer la teneur de cet arrêt, dans lequel la probité de Philips est nommément mise en cause. Or, en 1932, le député de Nivelles accepte du même Philips une somme de dix mille francs pour financer sa campagne électorale. Ce montant lui est versé personnellement, sans passer par la caisse du parti. Ultérieurement, le bénéficiaire de l'opération reconnaîtra les faits.

---

(99) J. VANDENDRIES, *Les rues de Nivelles de A à Z*, Nivelles, 1989, p. 61; ID. *Si Nivelles m'était conté… ou l'histoire des fils de Djan Djan à travers mille et un « spots »*, Nivelles, 1990, p. 234.

(100) Sur G. Philips, voir P. VAN MOLLE, *op. cit.* (*supra* n. 98), p. 257.

(101) E. GERARD, *De Katholieke Partij in crisis. Partijpolitiek leven in België (1918-1940)*, Louvain, 1985, pp. 401, 424-425, 443; jugement rendu par la deuxième chambre du Tribunal civil de Bruxelles, 13 mai 1936, publié *in extenso* dans *Le Soir*, 14 mai 1936, et *Le Pays Réel*, 15 mai 1936.

Lorsque le leader rexiste Léon Degrelle lance sa campagne de dénonciation des « banksters », Gaston Philips est une de ses cibles favorites(102). Pierre de Burlet est emporté dans la tourmente. Le 21 février 1936, le journal *Rex* publie un article assassin: tous les faits précités y sont révélés(103). Le parlementaire nivellois considère que cet écrit est calomnieux, diffamatoire et injurieux. Il intente une action en justice contre Degrelle, devant la deuxième chambre du Tribunal civil de Bruxelles, en réclamant cent mille francs de dommages-intérêts à son accusateur. Il est débouté pour les chefs de calomnie et diffamation, avec des attendus particulièrement sévères:

Attendu qu'il ne peut être contesté que l'acceptation par un parlementaire d'une somme relativement importante destinée à assurer sa réélection constitue une grave imprudence lorsque, comme en l'espèce, le donateur (...) est un financier dont les agissements venaient d'être condamnés en termes aussi flétrissants par un arrêt prononcé par une cour de justice;

Attendu qu'à bon droit, M. Degrelle a pu voir dans ces faits un des dangers de la collusion politico-financière dénoncée par lui et émettre l'opinion qu'en les commettant, M. de Burlet risquait d'aliéner son indépendance vis-à-vis du sieur Philips (...).

Sans doute Degrelle est-il condamné à cinq mille francs de dommages-intérêts pour « imputation injurieuse et dommageable ayant causé un grave préjudice moral »: il a accusé P. de Burlet de « s'être embarqué dans le profitariat » et de « collaborer aux organismes de pillage du sieur Philips », sans apporter la preuve de ces affirmations. Il n'empêche. Le leader rexiste peut relancer son offensive dans la presse en visant, une fois de plus, le parlementaire brabançon dont il a fait sa proie(104):

M. de Burlet n'est qu'un resquilleur. Il a grappiné un mandat par ci, dix mille francs par là. Nous l'avons dénoncé parmi les pourris qui grignotent les miettes (...). Les attendus du Tribunal civil de Bruxelles déshonorent à jamais le député moribond de Nivelles (...) et le pourri Philips, son père nourricier.

Sous l'impulsion de Hubert Pierlot, l'Union catholique décide de réagir vigoureusement. Son bureau se voit reconnaître un droit de veto sur la présentation des candidatures aux élections législatives du 24 mai 1936. Pierre de Burlet décide de ne pas prendre part au poll: il met fin à sa carrière politique.

Le scrutin de 1936 est calamiteux pour les catholiques de l'arrondissement de Nivelles, qui chutent de 17.392 à 10.555 voix (de 30,6 du total des suffrages à 18,3 %). Avec 8.144 voix, Rex s'approprie 14,1 % du corps électoral(105).

---

(102) L. DEGRELLE, *Philips, Sénateur catholique, commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, banquier louche et faussaire démasqué*, Kessel-Lo, 1936.

(103) L. DEGRELLE, *Le pantalon troué de M. de Burlet*, dans *Rex*, 21 février 1936. Degrelle fait allusion au surnom du père du député catholique, Jules de Burlet, dont le « spot » était « Monsieur Pantalon ».

(104) L. DEGRELLE, *Le pantalon troué de M. de Burlet*, dans *Le Pays Réel*, 15 mai 1936.

(105) J.-M. LOVINFOSSE et J. MAQUET, *Biographies des candidats rexistes s'étant présentés aux élections législatives de 1936 et 1939 et aux élections provinciales de 1936 dans l'arrondissement de Nivelles*, travail d'histoire contemporaine de l'Université de Liège, Liège, 1992, non paginé.

« Fort affecté de l'ignoble campagne menée contre lui par Degrelle et le rexisme, abandonné par ses amis politiques »([106]), Pierre de Burlet se retire dans son manoir de Bois-de-Nivelles. Il meurt à Nivelles, le 10 mai 1938.

Isabelle

Première fille du second lit, Isabelle de Burlet naît à Nivelles, le 14 mars 1881. Le 30 avril 1903, à Bruxelles, elle épouse le baron Paul Greindl, sous-lieutenant au Régiment Prince Baudouin (Carabiniers)([107]). Elle décède à Etterbeek, le 27 février 1961.

Eugénie

Née à Nivelles, le 14 février 1884, Eugénie de Burlet épouse à Bruxelles, le 18 juillet 1907, Augustin Cappe de Baillon, lieutenant de l'armée française. Dernière survivante de la fratrie, elle meurt à Erps-Kwerps, le 8 avril 1968. Elle a publié ses souvenirs d'enfance, auxquels nous empruntons quelques extraits dans le présent article([108]).

Louis

Septième enfant de Jules de Burlet, Louis([109]) naît à Nivelles, le 25 août 1886. Il devient officier au deuxième régiment des Guides, à Bruxelles, puis au premier régiment des Lanciers, à Namur. En qualité de lieutenant, il se distingue lors de la Première Guerre mondiale. Il participe à la bataille de Schoonaarde, puis il entre au service photographique de l'Aviation militaire. Il devient un des meilleurs officiers-aviateurs, spécialisé dans les opérations de reconnaissance, de photographie et de bombardement de nuit. Il exécute de nombreux vols risqués et obtient cinq citations à l'ordre du jour de l'armée.

À la fin de la guerre, le lieutenant de Burlet commande la huitième escadrille. Il reçoit la Médaille Vigneron, prix d'honneur qu'il décroche après avoir battu le record des bombardements nocturnes. Peu avant l'Armistice, il contracte une pleurésie, dont il ne se remet pas. Il décède à Ixelles, dans la nuit du 26 au 27 août 1919.

([106]) *Jean Prolo*, 14 mai 1938.

([107]) Paul Greindl (Bruxelles, 10 juin 1878 - Zellik, 6 septembre 1951) est mis à la retraite en 1906. Adjoint au secrétaire général des Carrières de Porphyre de Quenast, il se porte volontaire de guerre. Il est notamment lieutenant dans la Force publique et officier d'ordonnance du Commissaire royal dans l'Est africain allemand. Démobilisé avec le grade de capitaine-commandant, il devient directeur général du Comptoir de Vente de Porphyre de Quenast, puis de la S.A. Pantex. Voir sa notice sur le site de l'Association de la Famille Greindl: http://www.greindl.be/fr-generation5.htm

([108]) E. DE BAILLON, *op. cit.* (*supra* n. 78).

([109]) À son propos, voir M. DE BURLET, *Louis de Burlet, lieutenant-aviateur mort pour la Patrie, le 27 août 1919*, Namur, s.d.; cf. aussi MUSÉE COMMUNAL DE NIVELLES, dossier *Famille de Burlet*, article (non daté) *Nos morts. Le Lieutenant de Burlet, pilote-aviateur*, publié dans *La conquête de l'air*.



Quatre des sept enfants de Jules de Burlet se distinguent au service du pays. Hélène est une figure de la résistance pendant les deux guerres mondiales. Joseph, Pierre et Louis combattent vaillamment en 1914-1918, le premier dans l'armée britannique, les deux suivants dans l'armée belge.

Pierre est le seul à reprendre le flambeau paternel en politique. Après d'excellents débuts au plan communal et l'exercice de plusieurs mandats à la Chambre, il succombe à la « scandalite » de 1936. Avec cet échec, la dynastie politique des Burlet disparaît de la vie publique de l'arrondissement.

Louis de Burlet en uniforme de lieutenant-pilote-aviateur. (Coll. privée).

Souvenir mortuaire de Louis de Burlet, 1919. (Coll. privée).



A LA CHÈRE ET VAILLANTE MÉMOIRE DE

LOUIS DE BURLET

LIEUTENANT AU 1er RÉGIMENT DE LANCIERS
PILOTE-AVIATEUR,
CHEVALIER DE L'ORDRE DE LÉOPOLD
CHEVALIER DE L'ORDRE DE LA COURONNE

Décoré de la Croix de Guerre et de la Médaille de l'Yser
Né à Nivelles, le 25 Août 1886, pieusement mort
pour la Patrie, à Bruxelles, le 27 Août 1919,
des suites d'une maladie contractée au front

La bonté n'était pas seulement une de ses vertus, c'était son fond, c'était lui-même. *(Fénelon)*

Il ne connut qu'une voie, celle de la droiture, et sa mort se résume en un mot : le Devoir. *(Lacordaire)*

Nul n'avait le cœur plus simple, plus loyal et plus droit. *(Job)*

Vous qui l'avez connu si bon, si affectueux, si dévoué pour tous, ne l'oubliez pas maintenant devant le Seigneur. *(St- Ambroise)*

Il a aimé sa mère d'un amour sans égal ; il était son soutien et son orgueil.

Se sacrifier pour la grande cause et revoir sa mère était toute sa pensée. *(Lettre d'un Camarade)*

Son souvenir s'accompagne pour nous d'exemples magnifiques d'une vaillance et d'une droiture d'âme peu communes. *(Lettre d'un Ami)*

Tout le monde l'aimait autant pour sa bravoure et ses belles qualités militaires que pour sa nature charmante qui forçait la sympathie, pour son caractère si droit, si franc, pour son courage et sa gaité.
(Lettre d'un de ses Généraux)

Sa mort est un deuil pour l'armée qu'il a honorée par son courage et par ses brillantes qualités militaires ; elle est une grande perte pour le pays. Des âmes de cette trempe ne se remplacent pas. Au nom du Gouvernement, je rends un pieux hommage à la mémoire de ce vaillant soldat. *(Lettre du Ministre de la Guerre)*

ORDRES DU JOUR DE L'AVIATION MILITAIRE

« Officier d'une valeur éprouvée qui s'est brillamment manifestée dans de multiples reconnaissances périlleuses et des combats contre avions au cours desquels, notamment les 7 et 13 Septembre 1915, son appareil a reçu des atteintes graves et nombreuses. » *(6 Octobre 1915)*

« Le 4 Juin 1917 a fait preuve du plus grand courage en défendant efficacement, quoique ne montant pas un appareil de chasse, jusqu'à épuisement de munitions, un avion de photographie qu'il avait mission de protéger. »
(13 Juin 1917)

« Est nommé Chevalier de l'Ordre de la Couronne, officier présent au front depuis le début de la campagne, a plus de 400 heures de vol au-dessus des lignes ennemies, a fait preuve en toutes circonstances « d'un courage à toute

Appendice:

Le portait de Jules de Burlet par sa fille Eugénie : ([110])

Mon père, le chef – grand, beau, racé, intelligent, vrai seigneur de sa ville et de sa maison et, au surplus, un « Aclot » convaincu. Il avait vécu ici de longues années d'enfance, de jeunesse, de maturité, et connaissait tout de sa chère petite ville, le pittoresque patois, les préjugés curieux, les coutumes, tout le folklore qui, par ses légendes et les manies apprises et pratiquées en commun, mettent dans les petites localités mi-citadines, mi-rustiques, les âmes si près les unes des autres... pour s'aimer ou pour se haïr. Sans le rechercher, il était bien vite devenu populaire par sa simplicité joviale et répandait autour de lui la caresse de ses propos affectueux et rieurs, de ses allures dépouillées de morgue et, cependant, invariablement distinguées (...). Beaucoup de ses concitoyens, surtout de ceux qui avaient affaire à lui pour l'administration de la cité, l'appelaient, sans se gêner, « Not'Jules » (...).

Lorsque Jules de Burlet devient ministre et réside principalement à Bruxelles, c'est un autre homme que décrit Eugénie de Baillon : il est « extrêmement occupé par ses hautes fonctions », peu présent dans la vie familiale, de plus en plus « surmené par ses charges ». Souvent, « il travaille dans son cabinet très tard la nuit, après être rentré d'un dîner ».

([110]) E. DE BAILLON, *op. cit.* (*supra* n. 78), pp. 12-13.



Photo officielle de Jules de Burlet en grand habit de bourgmestre. © Musée communal de Nivelles.